

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT, À TITRE TEMPORAIRE, RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LORS DE TRAVAUX

Le maire de la commune de Saint-Cézet

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8ème partie - signalisation temporaire ;
Vu la demande formulée le 12/05/2026 par l'entreprise GIESPER BALMA ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de restructuration et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable sur la RD58F sur la commune de SAINT-CEZERT, à l'intérieur de l'agglomération, il y a lieu de régler momentanément la circulation sur cette voie ;

Arrête

Article 1 : A partir du 01 juin 2026 et pour une durée estimée de 28 jours :

-la circulation dans les deux sens et le stationnement seront interdits à tous véhicules sur cette voie durant les travaux

Pour rappel la circulation y est déjà interdite par arrêté 2026-05 en date du 21/04/2026.

Une déviation est mise en place.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise qui intervient.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Cézet.

Article 5 : Monsieur le maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Grenade-Cadours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-CEZERT, le 21/05/2026.

Le Maire, OLIVEIRA SOARES Henri.





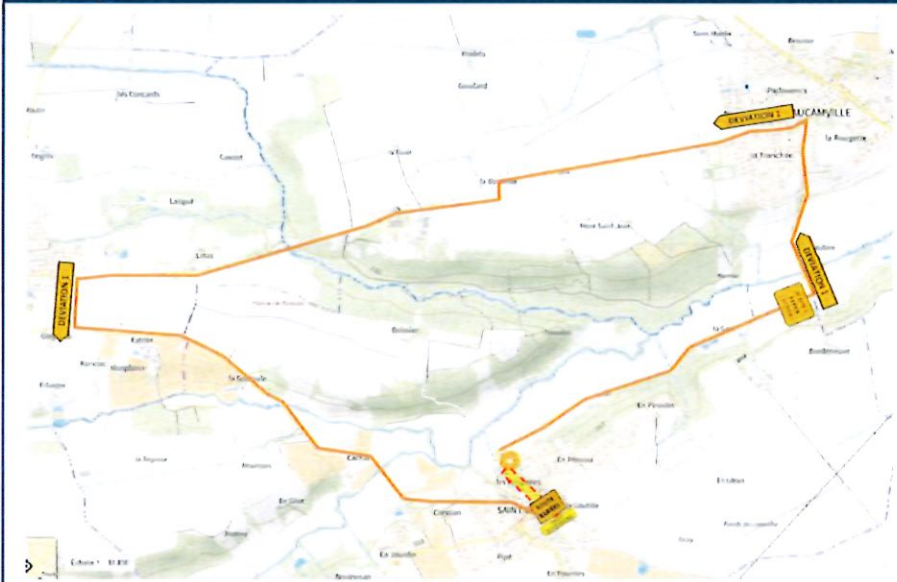
Restructuration et renforcement du réseau d'alimentation en eau potable



DESC
N°1

SAINT CEZERT
Route d'Aucamville

Début Fin
01/06/2026



Légende :



Emprise travaux

Rue barrée sauf riverains

Déviations par :

- La RD58F
- La RD52
- La RD47
- La RD36

Indice	Date	Nature de la Modification	Approuvé par
A	12/05/2026	Création	Fabien CHEMINOT

